

**Conseil économique et social**Distr. générale
18 septembre 2017Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité du genre et du développement social
Deuxième session
Addis-Abeba, 11 et 12 octobre 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Débat général sur le thème de la deuxième session
« Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 :
de la planification à la mise en œuvre des objectifs
en matière d'égalité des sexes et de développement
social pour un développement inclusif et durable » :
a) **présentation du document de synthèse intitulé : De**
la planification à la mise en œuvre des objectifs en
matière d'égalité des sexes et de développement
social pour un développement inclusif et durable.**Document de synthèse****De la planification à la mise en œuvre des objectifs en**
matière d'égalité des sexes et de développement social
pour un développement inclusif et durable**I. Introduction et contexte**

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015, représente une initiative ambitieuse tendant à mettre fin à la pauvreté, à transformer les conditions de vie, à protéger la planète, à s'attaquer aux inégalités et à préparer la voie pour un développement durable et inclusif pour tous. Il s'articule autour de 17 objectifs en faveur de la transformation des économies et des sociétés ainsi que de la participation de tous pour que personne ne soit laissé pour compte.

2. Les objectifs de développement durable découlent de l'expérience de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été conçus au début du XX^e siècle comme étant parmi les programmes de développement les plus importants jamais proposés. L'objectif général était simple, mais ambitieux : amener les gouvernements du monde à réduire significativement, avant l'année 2015, les pires formes de privation humaine. S'ils ont suscité un consensus politique autour d'objectifs assortis de délais, les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas accordé l'attention voulue aux causes plus structurelles de la privation humaine.

3. En 2015, on est passé des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable. Ces derniers objectifs tracent la voie d'un développement durable et inclusif général qui repose sur les trois piliers d'un cadre global de développement économique, social et environnemental destiné à promouvoir un développement durable pour tous.

*E/ECA/CGSD/2/1

A. Mandat de la Commission économique pour l'Afrique relativement au Programme 2030 et à l'Agenda 2063

4. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a pour mandat de promouvoir le développement socioéconomique des États membres africains, de favoriser l'intégration infrarégionale et de faciliter la coopération internationale au service du développement de l'Afrique. En tant qu'antenne régionale de l'ONU chargée des questions de développement, la CEA mène une réflexion critique sur le développement du continent au moyen de travaux de recherche et de la production du savoir.

5. Depuis l'adoption du Programme 2030, la CEA aide les États membres à s'acquitter de leurs engagements internationaux au titre des objectifs de développement durable et des cadres de développement régional tels que l'Agenda 2063.

6. Travaillant de concert avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, la CEA avait activement participé à la définition des priorités de l'Afrique en organisant des consultations régionales qui ont abouti à l'adoption d'une position africaine commune sur le programme de développement de l'après 2015, programme qui décrit les contributions du continent à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le même temps, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a ouvert la voie à un nouveau programme continental, à savoir l'Agenda 2063, qui est le plan de développement devant permettre de bâtir une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.

7. C'est dans ce contexte que la CEA s'est repositionnée en vue de soutenir les États membres dans leurs efforts tendant à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et à en assurer le suivi, en mettant à leur disposition davantage de données factuelles pour leur permettre d'améliorer les résultats de la mise en œuvre. La Commission collabore avec les États membres à l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes nationaux et apporte son appui à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres dans la réalisation des objectifs de développement socioéconomique de l'Afrique énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

8. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 constituent le cadre de référence de la CEA et de ses divisions organiques, notamment la Division des politiques de développement social et les bureaux sous-régionaux, dans l'appui qu'ils apportent aux États membres sous la forme de services techniques et de conseil, de travaux de recherche et de pouvoir d'influence sur les politiques ainsi que de renforcement des capacités dans le cadre du programme de transformation structurelle du continent.

B. Recommandations des États membres au Comité du genre et du développement social en 2015

9. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du premier Comité du genre et du développement social tenu en décembre 2015, et au titre des sous-programmes 6 et 9, des travaux analytiques ont été menés et des services de conseil fournis, notamment en matière de renforcement des capacités en appui aux cibles concernant le volet développement social du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En particulier, la Division des politiques de développement social a entrepris des activités portant sur le genre, la protection sociale, l'emploi et la mobilité des populations et leur lien avec le développement socioéconomique et d'autres activités sur les défis et perspectives de l'urbanisation. En outre, elle a, en collaboration avec d'autres divisions organiques et des bureaux sous-régionaux, exécuté des activités de renforcement des capacités et fourni des services de conseil aux États membres dans ses domaines d'intervention, le but étant de faire en sorte que le

développement sur le continent soit à la fois inclusif et équitable. Le rapport de la Division au titre des deux sous-programmes sera présenté séparément.

C. Objectifs, portée et limite du document de synthèse

10. Le document de synthèse traite des questions clés, de sorte que les débats sur les politiques se concentrent sur ce que les États membres font actuellement en matière de planification, de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il s'agit également de donner aux États membres l'occasion de partager des exemples de réussite et d'échanger des vues sur les difficultés rencontrées dans les premières phases de mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national et de son intégration dans les politiques, plans et stratégies, en mettant un accent particulier sur les dimensions sociales et de genre du développement durable.

11. Le document de synthèse devra aussi permettre d'évaluer les perspectives, les défis et les possibilités à explorer par les États membres pour accélérer la mise en œuvre des deux programmes connexes. Bien que tous les objectifs énoncés dans les deux initiatives soient intrinsèquement liés, le document de synthèse met l'accent sur les neuf objectifs de développement durable suivants :

- a) Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (objectif 1) ;
- b) Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (objectif 2) ;
- c) Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (objectif 3) ;
- d) Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (objectif 4) ;
- e) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (Objectif 5) ;
- f) Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau (objectif 6) ;
- g) Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (objectif 8) ;
- h) Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10) ;
- i) Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (objectif 11).

II. Le caractère transformateur des objectifs de développement durable

12. Le Programme 2030 marque une rupture par rapport aux initiatives dépendantes de l'aide et pilotées de l'extérieur et constitue un changement d'optique en faveur d'un développement financé par des ressources intérieures et dirigé par les pays en développement, assurant ainsi une prise en main du processus par ces pays, ce qui n'était pas le cas des objectifs du Millénaire pour le développement. Parmi les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement figurent les suivants :

- a) Disparités entre niveaux infranationaux et entre catégories socioéconomiques ;
- b) Insuffisance des ressources financières provenant des États ;
- c) Données inexistantes ou incomplètes sur nombre d'indicateurs ;
- d) Application par le gouvernement central d'une démarche de mise en œuvre descendante ;
- e) Stratégie de communication et de sensibilisation inadaptée.

13. Dans un certain sens, les objectifs de développement durable s'appuient sur les progrès, l'expérience, les leçons et le travail inachevé concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Un des enseignements essentiels tirés de ces derniers et appliqués aux premiers est l'importance qui s'attache à une planification de développement inclusive et centrée sur les populations comme moyen d'atteindre des objectifs assortis de délais. Pareille planification est susceptible d'apporter des améliorations considérables à la vie des populations du monde entier.

14. Ce qui caractérise les objectifs de développement durable, c'est le fort accent qui y est mis sur la mobilisation de ressources intérieures pour le financement, qui est d'une importance cruciale pour la mise en œuvre effective tant du Programme 2030 que des aspirations contenues dans l'Agenda 2063. D'un autre côté, il est reproché aux objectifs du Millénaire pour le développement d'être trop dépendants du financement extérieur et d'être minimalistes ou de portée trop limitée, perdant ainsi de vue nombre de domaines aussi prioritaires que l'emploi et le travail décent, la durabilité et les changements climatiques, la réduction des inégalités et de la discrimination, qui font tous partie des défis majeurs auxquels se trouvent confrontés pays développés et pays en développement.

15. Les objectifs de développement durable ont pour principale orientation de mettre les pays sur la voie d'un avenir sans pauvreté et sans privations, un avenir qui favorise les droits de l'homme, l'égalité et la durabilité, un fort accent y étant mis sur l'égalité homme-femme. Il existe des synergies et des liens considérables entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, l'importance des deux programmes dans la réalisation du développement durable en Afrique étant reconnue. Une récente étude de la CEA montre que les objectifs des deux programmes se recoupent à 65 %, tandis que leurs cibles sont à 35 % comparables.

16. Si le Programme 2030 porte essentiellement sur les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable, l'Agenda 2063 concerne la transformation structurelle et le développement axé sur les populations et étayé par des capacités productives renforcées, notamment en matière d'agriculture et d'industrie, ainsi que de science, technologie et innovation.

17. Étant donné que près de 75 % des pays les plus pauvres et sept des dix les plus inégalitaires de la planète se trouvent en Afrique, le Programme 2030 et l'Agenda 2063 constituent des outils importants pour la réalisation d'un développement inclusif et équitable sur le continent. Les deux programmes sont donc complémentaires et importants pour l'Afrique, puis qu'ensemble, ils offrent une approche globale pour s'attaquer à nombre des problèmes socioéconomiques du continent.

III. Progrès de la mise en œuvre des indicateurs sociaux contenus dans les objectifs de développement durable

18. Si des progrès remarquables ont été enregistrés dans la mise en œuvre des indicateurs sociaux contenus dans les objectifs du Millénaire pour le développement, s'agissant notamment de l'éducation primaire pour tous, de la

parité entre garçons et filles dans l'enseignement primaire, du taux de mortalité infantile et des moins de cinq ans et de la réduction des taux de prévalence du VIH, d'importantes difficultés subsistent dans certains domaines.

19. Par exemple, les progrès en matière de réduction de la pauvreté, des inégalités et de la mortalité maternelle en Afrique ont été lents, faute d'une croissance inclusive et en raison de possibilités d'emploi limitées, de programmes d'assurance sociale défaillants, d'un personnel de santé insuffisant et d'une infrastructure de santé qui laissent à désirer, en particulier dans les zones rurales. En plus, nombre de pays font face à de sérieuses difficultés, allant d'une mauvaise planification à la dispersion des financements, en passant par la faiblesse du cadre institutionnel et politique. Il s'y ajoute l'insuffisance du financement et le manque de système de données pouvant permettre un suivi et une évaluation efficaces des résultats.

20. L'analyse qui précède pointe de sérieux problèmes de mise en œuvre concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Ceux-ci constituent donc un programme inachevé, que le Programme 2030 s'efforce de compléter. Plus précisément, le Programme 2030 est une tentative de combler les lacunes relevées dans de nombreux domaines, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la pauvreté, la faim et la malnutrition, l'éducation, la santé et l'emploi, d'une manière plus large et mieux coordonnée.

21. Les objectifs de développement durable sont indivisibles et constituent un tout indissociable quant à leur portée et leur couverture. Par exemple, l'objectif concernant la santé ne peut être envisagé indépendamment de la question du genre, de la pauvreté, de la faim, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement. L'objectif de santé a des implications pour les autres objectifs et vice versa. On peut dire autant du genre ou de la pauvreté par rapport aux autres objectifs. Le présent document de synthèse porte essentiellement sur les objectifs axés sur le genre et à vocation sociale conformément au mandat de la Division des politiques de développement social.

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (objectif 1)

22. D'après des données de 2013 sur cet objectif, 389 millions d'Africains sont pauvres, et ce sont les femmes et les jeunes qui supportent la plus grande partie du fardeau de la pauvreté. Actuellement, un Africain sur deux vit avec moins de deux dollars par jour et le taux de chômage se situe à 22 %, mais masque des disparités entre groupes d'âge, entre hommes et femmes et entre sous régions. Si le continent a enregistré une baisse de l'extrême pauvreté (1,90 dollar par jour), cette baisse a été plutôt lente, de l'ordre de 15 % entre 1990 et 2013.

23. Dans la lutte contre la pauvreté extrême, il convient d'élargir tant le contenu que de la couverture des programmes de protection sociale, en mettant un accent particulier sur les pauvres et les groupes vulnérables.

2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (objectif 2)

24. La situation alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique se détériore en termes absolus. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 30 % entre 1990 et 2016. Quelque 355 millions de personnes en Afrique étaient en légère ou grave insécurité alimentaire en 2015. L'insécurité alimentaire est beaucoup plus élevée en Afrique du Nord que sur le reste du continent. En Afrique de l'Est, en dépit de l'augmentation récente de la production alimentaire, la situation nutritionnelle et de la sécurité alimentaire reste précaire. La proportion de personnes sous-alimentées en Afrique de l'Est est de 32 %. La situation est très préoccupante dans la plupart des pays d'Afrique

de l'Est, tels que le Burundi (57,5 %), l'Éthiopie (40,4 %), le Rwanda (37,9 %), l'Ouganda (34,2 %) et Djibouti (33,4 %).

3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (objectif 3)

25. La santé et le bien-être sont les pierres angulaires d'une vie productive sans pauvreté. Il y a eu des progrès significatifs dans le domaine de la santé au cours de la dernière décennie, notamment une baisse substantielle de la mortalité infantile et des taux de prévalence du VIH. Les taux de mortalité maternelle en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, ont diminué de 35 % au cours de la période 2000-2015, alors que l'Afrique du Nord a déjà atteint l'objectif de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes.

26. Le Tchad, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, l'Érythrée, le Libéria, le Mozambique, le Nigéria, le Rwanda et la Sierra Leone enregistrent plus de 500 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. À cela s'ajoutent d'autres problèmes comme l'augmentation rapide des maladies non transmissibles en raison de l'évolution des modes de vie et des maladies tropicales moins connues telles que la cécité des rivières, la bilharzie et l'éléphantiasis.

27. Pour consolider les acquis obtenus en matière de santé, l'Afrique doit investir durablement dans les systèmes de santé. Des politiques budgétaires redistributives permettant de mettre en place des systèmes de protection sociale ciblant les pauvres, les femmes, les enfants et les groupes marginalisés et vulnérables sont indispensables à la lutte contre les inégalités et les situations inéquitables parmi les populations.

4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (objectif 4)

28. De nombreux pays africains ont atteint l'objectif de l'éducation primaire pour tous, avec de grandes variations d'un pays à l'autre et dans un même pays. Toutefois, le niveau de compétences acquises à l'école primaire est insuffisant pour stimuler la transformation structurelle et l'industrialisation en Afrique et, par conséquent, pour accroître les investissements dans l'enseignement secondaire et supérieur. En moyenne, les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire en Afrique sont de 53 % pour les garçons et 45 % pour les filles, soient les taux les plus bas au monde. Il est nécessaire de se concentrer sur les compétences orientées vers la productivité afin d'accroître les chances pour les décrocheurs de trouver un emploi et d'assurer ainsi une entrée sans heurt dans le monde du travail.

5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (objectif 5)

29. Les disparités entre les sexes se sont réduites aux niveaux primaire et secondaire en Afrique, mais les progrès demeurent lents, en particulier au niveau tertiaire. La parité entre les sexes dans l'enseignement primaire est passée de 86 % en 1990 à 96 % en 2013, alors que la parité dans les écoles secondaires est passée de 71 % à 90 %.

30. La réduction des disparités et l'amélioration de l'accès des femmes aux possibilités économiques peuvent entraîner des gains de productivité considérables et améliorer d'autres résultats de développement, y compris les perspectives des générations futures. Les inégalités entre les sexes sur le marché du travail se traduisent par un manque à gagner tant pour les individus que pour les ménages et pour la société dans son ensemble. La réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et la prise en compte des jeunes dans la planification et la mise en œuvre du développement sont donc des dimensions essentielles de l'inclusion en Afrique.

31. Malgré ces difficultés, de nombreux pays ont adopté des politiques et des instruments nationaux en matière de genre, tout en mettant en place des mécanismes de promotion de l'égalité entre les sexes visant à renforcer

l'autonomisation des femmes. Cependant, l'application effective de ces mécanismes reste problématique.

6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (objectif 6)

32. Alors que de nombreux pays ont fait des progrès dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, seulement un quart de la population africaine a accès à une source d'eau potable améliorée depuis 2006. En outre, seulement 16 % de la population ont accès à l'eau courante, d'énormes disparités existant en ce domaine entre les zones rurales et urbaines. Même pour les pays qui ont amélioré l'accès à l'eau, le service est souvent inadéquat ou intenable, et la qualité de l'eau n'est pas garantie, en particulier dans les zones rurales, où des installations de dépistage sont, au mieux, inexistantes. Plusieurs facteurs influent sur la capacité des pays africains à fournir durablement de l'eau et de l'assainissement, allant des sécheresses récurrentes dues aux changements climatiques, en particulier dans la région du Sahel, à la rareté générale de l'eau. L'eau et l'assainissement sont essentiels à la santé, au bien-être et à la productivité de la population. Néanmoins, assurer l'accès à l'eau de qualité et à l'assainissement est essentiel pour remédier au manque de temps des femmes et des filles et pour garder les filles à l'école.

7. Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi et productif et un travail décent pour tous (objectif 8)

33. Douze pour cent de la population en Afrique est au chômage, le taux de chômage chez les jeunes étant de 21 %, tandis que 80 % des emplois sont vulnérables. Moins de 1 % des chômeurs reçoit des prestations de chômage et seulement 19 % des populations de l'Afrique, hors Afrique du Nord, sont couverts par une assurance sociale. En 2014, en Afrique, hors Afrique du Nord, la proportion de travailleurs vivant avec moins de 2 dollars par jour était de 61,1 % de l'emploi total, contre 28 % pour le monde en développement.

34. Le manque d'emplois décents se traduit non seulement par la pauvreté des ménages, mais aussi par des pertes pour l'économie dans son ensemble en production potentielle, en recettes fiscales et en capital humain.

8. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10)

35. L'inégalité de revenu, mesurée par le coefficient de Gini, est de 0,44 en Afrique, ce qui place le continent en deuxième position des régions les plus inégalitaires, après l'Amérique latine et les Caraïbes¹. Si, en moyenne, le coefficient de Gini affiche une diminution constante en Afrique depuis le début des années 2000, d'importantes différences existent entre les pays, qui peuvent être classés en deux groupes quasiment égaux : les pays où les inégalités sont en augmentation et les autres où elles sont en diminution au cours des dernières années. Une forte inégalité initiale diminue le pouvoir de la croissance de réduire la pauvreté, surtout lorsque les inégalités augmentent dans le processus de croissance.

9. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables (objectif 11)

36. L'Afrique connaît une transition urbaine et devrait être la région où l'urbanisation est la plus rapide au monde dans les décennies à venir. En 1990, seulement un tiers (31 %) de la population africaine était urbaine. D'ici à 2035, ce chiffre devrait atteindre 49 %, une situation qui créera une forte demande d'emplois, de services et d'infrastructures, mais aussi des avantages en termes de croissance économique. La CEA note que ces changements offrent des possibilités considérables pour la réalisation des objectifs

¹ Voir Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2017. L'urbanisation et l'industrialisation au service de la transformation de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2017).

continentaux et mondiaux d'une croissance et d'une transformation inclusives, notamment ceux énoncés dans l'Agenda 2063 et le Programme 2030.

37. Il est indispensable d'adopter une approche globale de la planification du développement et de la réalisation des objectifs de développement durable relatifs au développement social et au genre aux niveaux national et infranational, si l'on veut surmonter les difficultés soulevées concernant ces objectifs. Il faudra à cet effet disposer de mécanismes institutionnels solides et de ressources nationales adéquates, en tenant compte des priorités nationales. De plus, des données statistiques étant essentielles pour le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, il convient de renforcer les capacités des services nationaux de statistique pour la collecte, la gestion et le traitement de ces données.

IV. Intégrer les objectifs de développement durable relatifs au développement social et au genre dans les stratégies et plans nationaux de développement

38. Atteindre les objectifs de développement durable relatifs au développement social et au genre dépend de la mesure dans laquelle ces objectifs sont intégrés dans le processus national de planification du développement. Cette intégration représente une occasion unique de réaliser une croissance et un développement inclusifs et, partant, de promouvoir le crédo de « ne laisser personne derrière ».

39. Les cadres nationaux de planification constituent la base de la mise en œuvre des engagements convenus au niveau international. Repérer des synergies horizontales et verticales entre les secteurs est indispensable à une intégration cohérente des multiples programmes de développement dans les cadres de planification nationaux. Plus précisément, faciliter la compréhension des liens entre les différentes initiatives convenues au niveau international évite les doubles emplois dans le processus d'intégration. Des objectifs, cibles et indicateurs qui se recourent sont traités comme des problèmes à part et ne sont pas transposés dans le plan national². Plus important encore, les pays devraient s'efforcer de gérer les compromis et d'optimiser les synergies entre les objectifs, les cibles et les indicateurs.

40. Un cadre intégré et cohérent de mise en œuvre et de suivi aux niveaux régional et national est nécessaire pour mesurer les résultats, surveiller les progrès et mener des examens de politiques. En Afrique, plusieurs pays commencent à se servir de plans de développement nationaux pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, les surveiller, les examiner et en rendre compte.

41. Pour aider à mettre en œuvre au niveau national les objectifs de développement durable relatifs au développement social et au genre, il est proposé aux pays d'appliquer, dans le processus d'intégration initiale, une démarche en trois étapes, à savoir : a) examiner les stratégies et plans existants ; b) fixer des objectifs pertinents au niveau national et c) formuler une stratégie et des plans utilisant des systèmes intégrés.

A. Examiner les plans et stratégies existants pour évaluer la cohérence et situer les lacunes

42. Il est important d'examiner dans le détail les stratégies et plans nationaux et sectoriels existant aux niveaux national, infranational et local et de les comparer aux objectifs de développement durable et à leurs cibles, le

² Voir Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Groupe de la Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport OMD 2015 : *Enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD*.

but étant de situer les lacunes et d'appuyer le changement là où c'est nécessaire. Suivant la nature des objectifs, leur réalisation dépendra de la façon dont ils seront intégrés dans les plans de développement nationaux. Néanmoins, l'intégration est plus efficace lorsque le plan de développement national est sous-tendu par une vision à long terme et appuyé par un système intégré de suivi et d'évaluation. Toutefois, pour de nombreux pays, le défi est de savoir déterminer si les politiques et les stratégies sectorielles sont cohérentes et contribuent de manière intégrée à cet objectif principal et global.

43. Il est également important de noter que nombre d'objectifs de développement durable et de leurs cibles se rapportent à des objectifs et à des actions sectoriels spécifiques. Dans certains pays, des politiques sectorielles sont déjà en place et l'inclusion dans ces secteurs a guidé les actions et les politiques, même si beaucoup reste à faire dans de nombreux pays africains.

B. Définir des objectifs pertinents à l'échelle nationale

44. Réaliser les objectifs de développement durable relatifs au genre et au développement social nécessite de définir clairement des cibles nationales et infranationales qui reflètent les réalités et les priorités nationales ou locales. Cette définition devrait s'appuyer sur les enseignements tirés de la mise en œuvre (inachevée) des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'évaluation récente des problèmes de genre et de développement social en Afrique. Les rapports et recommandations aux pays issus des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, tels que l'examen périodique universel, pourraient servir d'importantes sources d'informations sur les engagements que les pays ont pris dans divers domaines, notamment en ce qui concerne des groupes spécifiques (comme les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les migrants, les personnes déplacées et les personnes handicapées) et des problèmes spécifiques (comme l'éducation, la santé et l'accès à la justice).

45. Des rapports d'évaluation récents issus du Forum régional africain pour le développement durable de 2017, de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique fournissent des informations utiles sur les groupes qui sont inclus dans le processus de développement et ceux qui en sont exclus. La définition d'objectifs au niveau national devrait se nourrir de statistiques robustes, bien ventilées et fiables afin de faciliter des interventions fondées sur des données factuelles. Des capacités statistiques nationales adéquates pour la collecte et la ventilation des données, notamment par sexe, âge, lieu et groupes vulnérables, sont donc essentielles pour fixer des objectifs nationaux.

C. Formuler des stratégies et des plans à l'aide de systèmes intégrés

46. Les objectifs de développement durable concernant le genre et le développement social sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Une fois qu'ils auront défini leurs objectifs ou cibles prioritaires, les pays devront concevoir ou ajuster leurs politiques et stratégies nationales et sectorielles de développement en vue d'atteindre ces objectifs ou cibles nationaux. Le Programme 2030 préconise donc des solutions intégrées dans tous les secteurs (cohérence horizontale des politiques) et entre les différents niveaux de gouvernement (cohérence verticale des politiques). Cette démarche permet d'améliorer la coordination et l'harmonisation des politiques et, partant, d'éliminer les contradictions et les effets imprévus, d'éviter les chevauchements, de renforcer l'efficacité et la capacité de mise en œuvre.

47. Des institutions solides et des politiques sociales et de genre efficaces contribuent à promouvoir des approches intégrées, étant donné qu'elles

favorisent des situations avantageuses pour tous et facilitent les compromis. À cet égard, il est nécessaire de disposer de mandats institutionnels clairs qui garantissent un leadership fort et des mécanismes de coordination et de consultation qui facilitent la participation effective de toutes les parties prenantes. Tout aussi importantes sont les capacités renforcées pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et des liens efficaces entre le plan de développement, le budget annuel et les cadres de dépenses pluriannuels.

48. Une coordination multidisciplinaire soutenue par une volonté politique au plus haut niveau gouvernemental est essentielle pour briser les clivages entre les ministères et les secteurs. Les pays devraient donc procéder à une évaluation honnête de l'efficacité de leurs mécanismes institutionnels actuels concernant la réalisation des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les objectifs de genre et de développement social. Les organismes de planification jouent un rôle primordial dans la coordination et la mise en œuvre efficaces à tous les niveaux.

49. Pour assurer la cohérence et l'alignement des politiques publiques, plusieurs instruments et stratégies sont nécessaires, qui vont des processus budgétaires et de la définition des priorités dans un contexte spécifique à la création de synergies et des interconnexions dans les programmes et la programmation. Les politiques qui favorisent l'inclusion en réduisant la pauvreté et les inégalités, telles que la protection sociale universelle, la redistribution, les stratégies sexospécifiques et les stratégies de croissance équitable en faveur des pauvres et la création d'emplois pourraient contribuer à mieux réaliser les objectifs de développement durable concernant le genre et le développement social.

V. Défis

50. Il ressort des efforts actuels tendant à intégrer les objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement que le processus n'est pas exempt d'écueils, comme il en sera question plus loin.

1. Manque d'architecture institutionnelle appropriée

51. Plus précisément, les liens entre les commissions nationales de planification, d'une part, et le ministère des finances, d'autre part, sont en général faibles. En raison de nombreuses demandes concurrentes, les budgets nationaux ne couvrent parfois pas toutes les priorités inscrites dans le plan. En outre, de nombreux organismes gouvernementaux fonctionnent encore en vase clos, ne s'efforçant guère d'exploiter les liens horizontaux et verticaux pour créer des synergies, en particulier entre les secteurs économique et social.

2. Ressources budgétaires insuffisantes

52. Ce sont le budget et le cadre de dépenses à moyen terme qui relient le plan à la mise en œuvre. La mesure dans laquelle ceux-ci sont alignés sur le plan est fonction de l'étendue de la coordination entre les ministères des finances, de la planification et les ministères de tutelle. Ce fait a des incidences sur l'exécution des engagements envers les activités planifiées. Les objectifs de dépenses arrêtés par les États membres pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des cadres de développement régionaux n'ont jamais été atteints. Les dépenses de santé convenues étaient de 15 % des dépenses publiques, mais les chiffres réels se situent 9,9 % en moyenne. De même, les dépenses en faveur de la parité des sexes sont une priorité, mais représentent seulement 0,03% du produit intérieur brut. Les objectifs de dépenses concernant l'investissement social nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable, qui figurent dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, n'ont pas encore été définis. En effet, il existe une grande variation entre les dépenses prévues et

les dépenses réelles sur les objectifs sociaux, y compris la parité hommes-femmes, dans la plupart des pays.

3. Dépendance à l'égard de l'aide étrangère

53. Aligner les ressources sur les priorités nationales s'est avéré difficile en raison de la dépendance à l'égard de l'aide étrangère. Les objectifs de développement durable représentent un changement de paradigme en ce qui concerne les ressources intérieures, mais d'importantes ressources sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. En outre, la prévisibilité de l'aide est particulièrement cruciale pour la planification. Ces difficultés ne doivent pas dissuader les efforts tendant à aligner les priorités sociales nationales ou régionales avec les ressources disponibles. Tout d'abord, la procédure de planification des besoins en ressources à moyen et à long terme devrait émaner des ministères de la santé, de l'éducation et de la femme et inspirer les ministères chargés du plan et des finances. Deuxièmement, les ministères de tutelle doivent intégrer la coordination et le renforcement des capacités dans les techniques de planification pour améliorer l'alignement, l'établissement des coûts et la hiérarchisation des priorités.

54. Il existe, pour financer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, un large éventail de possibilités que les pays pourraient explorer. Il en est ainsi des ressources publiques nationales (qui sont plus durables), du financement par le secteur privé national et international, du financement par emprunt, du financement du commerce international et du financement international du développement. En allouant, dans le cadre du plan de développement national, des ressources au financement des objectifs de genre et de développement social, il convient de ne pas perdre de vue le souci d'équité pour s'assurer que nul n'est laissé pour compte dans le processus de développement.

55. Le suivi et l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable avaient tendance à être fragmentés et compliqués par des mécanismes de suivi et de notification distincts et multiples imposés par les donateurs. Ceci est évident au niveau national, mais aussi aux niveaux infranationaux, où des plans distincts de suivi à des niveaux inférieurs de gouvernement, différentes méthodes et différents systèmes d'information de gestion propres à tel ou tel ministère créent des doubles emplois. L'évaluation efficace de l'ampleur et de l'affectation des ressources, des besoins en capacités et de l'impact devient donc difficile³.

56. L'une des innovations du Programme de 2030 a été l'accent mis sur les ressources intérieures ou le financement local pour assurer la durabilité. Le financement des objectifs de développement durable relatifs au genre et au développement social en Afrique repose donc fortement sur la mobilisation des ressources intérieures. Cet objectif est conforme au Programme d'action d'Addis-Abeba, dans lequel des politiques publiques ainsi que la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale, ont été préconisées comme étant essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Absence de coordination intersectorielle

57. S'il existe de nombreux secteurs ayant des rapports avec les objectifs de développement durable au niveau national et à d'autres niveaux de gouvernement, le problème majeur qui se pose dans les États membres est celui de la faible coordination intersectorielle pour la mise en œuvre et le suivi efficaces des résultats. Ce problème se pose avec plus d'acuité encore aux niveaux infranationaux, qui disposent d'une capacité institutionnelle faible ou insuffisante. Il faut donc une approche multisectorielle de la planification et

³ Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Groupe de la Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, *OMD-Agenda 2063/ODD - Rapport de transition 2016 : Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique*.

de la mise en œuvre des objectifs pour éviter les doubles emplois et les coûts de transaction élevés associés à la multiplicité des intervenants. À cet égard, le renforcement institutionnel sera essentiel pour favoriser la coordination des interventions.

5. Manque de données actualisées précises et ventilées et de systèmes statistiques

58. Dans la cible 17.18 de l'objectif 17, l'accent est mis sur l'importance des données, du suivi et de la responsabilisation, le but étant de « disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».

59. Des systèmes statistiques nationaux solides constituent de bons moyens de disposer de données actualisées et ventilées permettant de simuler des politiques et d'établir des rapports précis et actualisés sur les initiatives de développement. La nécessité accrue de présenter des rapports induite par les cadres de développement mondiaux et régionaux rend essentiels des systèmes statistiques nationaux solides et capables. Il est donc urgent de prendre des mesures tendant à soutenir le développement des systèmes et des capacités pour la collecte et l'analyse de données.

60. Disposer de données ventilées sur le développement social et le genre est indispensable pour suivre et évaluer efficacement les objectifs de développement durable se rapportant au genre et au développement social. Les pays manquent encore de telles données, pourtant essentielles non seulement pour aborder les problèmes liés au développement social et au genre, mais aussi pour mettre en œuvre une budgétisation socialement adaptée et tenant compte des besoins de femmes. Pour remédier à cette lacune, il convient d'accroître les investissements nationaux afin de renforcer la capacité nationale de produire des données et statistiques et de les mettre à la disposition des utilisateurs.

6. Capacité limitée des ministères responsables à concevoir et à mettre en œuvre des programmes

61. La faible capacité des États membres à concevoir et à mettre en œuvre des programmes est la manifestation d'un malaise général au sein des institutions des pays. Beaucoup d'États membres manquent de ressources humaines possédant les compétences requises pour concevoir et mettre en œuvre des programmes. Les institutions publiques ont perdu du personnel au profit du secteur privé qui paie relativement bien, une situation qui a affaibli leur aptitude à concevoir et à mettre en œuvre des programmes. En outre, la marge d'action budgétaire dans les États membres est limitée par de nombreux facteurs, dont la non-diversification des économies, qui fait que ces pays ne sont pas en mesure de générer des ressources suffisantes pour la mise en œuvre durable des programmes. Il est donc nécessaire de créer et de maintenir des compétences techniques soutenues par des ressources budgétaires suffisantes.

7. Mauvaise hiérarchisation des politiques

62. L'intégration cohérente des initiatives de développement convenues au niveau international dans les cadres nationaux de planification est une condition nécessaire, mais non suffisante pour la hiérarchisation et l'enchaînement des interventions, si l'on veut que les interventions produisent de l'effet. Étant donné le manque de ressources humaines et financières, les décideurs doivent connaître à l'avance l'impact probable de leurs interventions politiques sur divers segments de la société. S'il est vrai que les plans à moyen terme définissent les interventions prioritaires clés sur une période de trois à cinq ans, il n'est ni possible ni financièrement efficace pour un pays d'engager simultanément toutes les interventions prioritaires. Un

échelonnement approprié des interventions est donc nécessaire pour tirer parti des liens intersectoriels et intrasectoriels et optimiser les ressources.

VI. Appui fourni par la CEA aux États membres pour l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans de développement nationaux

63. Afin de faciliter aussi bien l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement des États membres que la communication des progrès réalisés aux partenaires de développement, la CEA soutient les États membres de plusieurs façons, notamment :

- a) En mettant au point une panoplie d'outils pour mettre en harmonie les indicateurs des objectifs contenus dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 avec ceux des plans de développement nationaux. Cette panoplie intégrée d'outils de planification et d'établissement de rapport harmonise l'intégration des deux programmes dans les cadres nationaux de planification afin de réduire les coûts de transaction liés à l'établissement de rapport sur les deux initiatives. C'est un mécanisme qui appuie l'intégration de multiples cadres de développement dans les cadres de planification nationaux et facilite le suivi et l'établissement de rapports sur les programmes de développement convenus au niveau national et international ;
- b) En organisant des ateliers en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement pour aider les pays à élaborer un cadre d'indicateurs pour les deux programmes. En outre, les pays sont aidés à intégrer les indicateurs des objectifs de développement durable dans leurs plans de développement nationaux ;
- c) En organisant récemment, à Abuja, un dialogue politique de haut niveau sur la planification du développement en Afrique, sur le thème « Intégrer les objectifs de développement durable dans les plans de développement nationaux ». Des représentants de 26 pays africains ont pris part au dialogue et l'initiative a permis aux participants de partager leurs expériences ;
- d) L'initiative actuelle concernant la révolution des données pour l'Afrique offre des occasions de combler les actuelles lacunes de données, pour ce qui est en particulier de l'intégration des objectifs de genre et de développement social dans les processus de planification nationaux.

VII. Questions à examiner

64. Les questions à examiner sont nombreuses :

- a) Dans quelle mesure les ministères sectoriels peuvent-ils atteindre plus efficacement les objectifs de développement durable liés à leurs domaines de travail et de quel appui ont-ils besoin à cet égard ?
- b) Dans quelle mesure les ministères responsables peuvent-ils influencer le programme mondial de développement dans leurs pays, notamment dans le cadre de la planification nationale du développement et de quel soutien ont-ils besoin à cet égard ?
- c) De quelles leçons et expériences clés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement les ministères peuvent-ils se servir pour intégrer les objectifs de genre et de

développement social dans les plans de développement nationaux ?

- d) Quelles synergies et divergences dans la planification des politiques aux niveaux national et infranational les ministères responsables doivent-ils prendre en compte dans la mise en œuvre des objectifs de genre et de développement social ?
- e) Quelles institutions et systèmes faut-il mettre en place pour soutenir la mise en œuvre des objectifs de genre et de développement social ?
- f) Dans quelle mesure les ministères chargés des questions du genre et du développement social pourront-ils assurer la disponibilité de ressources budgétaires suffisantes pour financer la réalisation des objectifs et réduire la dépendance à l'égard des sources externes et des donateurs ?
- g) Que devraient faire les États membres pour renforcer les systèmes nationaux de collecte de données afin de faciliter, d'une part, le suivi et l'évaluation des objectifs de genre et de développement social contenus dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et, d'autre part, la conception de meilleures politiques ?
- h) Quel rôle peuvent jouer les partenaires de développement dans la mise en œuvre des objectifs dans le pays ?

65. Il y a des enseignements à tirer des expériences des pays qui ont mené leurs examens nationaux volontaires sur l'intégration des objectifs de développement durable dans leurs plans de développement nationaux. Le succès d'une telle intégration dépend de l'engagement des dirigeants politiques et des divers acteurs des pays concernés. Le rapprochement des objectifs de développement durable avec les objectifs et cibles des plans nationaux de développement non seulement facilite le suivi et l'évaluation des progrès réalisés par les États membres, mais aide aussi à surveiller les problèmes pouvant se poser à cet égard progrès.
